



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Colombie

Question écrite n° 98846

Texte de la question

M. Claude Birraux attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation de la Franco-Colombienne Ingrid Betancourt, otage depuis quatre ans des FARC en Colombie. Si une cellule de crise travaillant quotidiennement sur ce dossier a été créée au Quai d'Orsay pour rendre compte de ces travaux, Ingrid Betancourt n'est toujours pas libre. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir l'informer de la situation et des actions qui sont menées en vue de sa libération.

Texte de la réponse

La recherche de la libération de Mme Ingrid Betancourt et de Mme Clara Rojas et le sort des otages en Colombie sont une priorité constante de l'action du ministre des affaires étrangères. C'est animé de cette volonté que le ministre s'est rendu à Bogota le 26 janvier dernier. À cette occasion, il s'est longuement entretenu avec le président colombien Alvaro Uribe du sort de notre compatriote et des autres otages en Colombie. Il a également rencontré lors de ce déplacement la famille d'Ingrid Betancourt, ainsi que les familles d'autres otages, reçues à la résidence de France. Après avoir pris de nombreuses initiatives, la France a bâti, avec l'Espagne et la Suisse, une proposition consistant à délimiter une zone, située dans le département de Valle del Cauca, afin de permettre au gouvernement colombien et aux FARC d'engager des négociations en vue d'un accord humanitaire permettant la libération de Mme Betancourt et d'autres otages. Le Président colombien a confirmé personnellement au ministre, lors de leur entretien, l'acceptation de cette proposition, qu'il avait rendue publique le 13 décembre 2005. Le 23 février dernier, à l'occasion du quatrième anniversaire de l'enlèvement de Mme Betancourt, de nombreuses manifestations ont témoigné de la très forte mobilisation des plus hautes autorités de l'État, du Gouvernement et de l'ensemble de notre pays. Le ministre est intervenu sur l'antenne de Radio Caracol, l'une des principales radios du pays, pour adresser à notre compatriote, à Mme Clara Rojas, sa directrice de campagne, ainsi qu'à l'ensemble des otages en Colombie, un message de profonde solidarité. Le même jour, la Présidence de l'Union européenne a publié une déclaration qui a reconnu la nécessité de conclure un accord humanitaire et qui a pleinement appuyé la proposition que la France a faite, avec l'Espagne et la Suisse, pour faciliter l'ouverture d'un dialogue. À un moment où chacun était porté à un optimisme prudent, en raison des déclarations du Président colombien et des FARC à la fin du mois de septembre et au début du mois d'octobre, un attentat dans l'École militaire de Bogota le 19 octobre et les déclarations du Président Alvaro Uribe, le lendemain, ont relancé notre inquiétude. C'est pourquoi notre pays, comme il l'avait déjà fait à plusieurs reprises dans le passé, notamment par la voix du Président de la République, a tenu, dès le 20 octobre, à marquer son hostilité à toute opération de sauvetage des otages par la force, car cela mettrait leur vie en péril. Soucieuse que les contacts nécessaires et le dispositif mis en place puissent se développer dans la plus grande discrétion, la France demeure convaincue qu'une solution pacifique est possible en Colombie. Dans cette perspective, et afin d'éviter que les familles des otages ne perdent tout espoir, elle invite de façon constante tous les acteurs à renouer le fil d'un dialogue permettant de conduire à un accord humanitaire. Notre pays témoigne à chaque occasion sa pleine disponibilité pour accompagner la Colombie dans la recherche de la paix, qui ne pourrait que bénéficier à l'ensemble de sa population.

Données clés

Auteur : [M. Claude Birraux](#)

Circonscription : Haute-Savoie (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98846

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 juillet 2006, page 6916

Réponse publiée le : 12 décembre 2006, page 12949